

Violence envers les femmes, pierre angulaire de la domination masculine

Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens dans
le cadre des consultations particulières sur le Plan d'action
gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle



Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle

24 mars 2015

Table des matières

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME.....	3
INTRODUCTION	5
BLOC 1. VIOLENCE SEXUELLE ENVERS LES FEMMES.....	6
A. VIOLENCE ENVERS LES FEMMES	6
B. VIOLENCE SEXUELLE	6
C. LE DROIT DE DIRE NON.....	8
BLOC 2 – OUTILS DE MAINTIEN DE LA VIOLENCE SEXUELLE	10
A. CULTURE PORNOGRAPHIQUE	10
B. CULTURE DU VIOL.....	11
La mise en doute du refus de la victime, aussi appelé « viol gris ».....	12
<i>Victim Shaming</i> ou le transfert de la responsabilité du viol.....	12
Déresponsabilisation des agresseurs	12
Don't get raped plutôt que don't rape	13
C. IMPACT DES CULTURES DU VIOL ET PORNOGRAPHIQUE	13
BLOC 3 – EXPLOITATION SEXUELLE	15
A. IMPORTANCE D'UNE VISION COMMUNE	15
B. SIMILARITÉ DES BESOINS DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE.....	15
C. BESOINS SPÉCIFIQUES DES FEMMES AYANT UN VÉCU D'EXPLOITATION SEXUELLE	18
CONCLUSION	20
RECOMMANDATIONS.....	22
PROMOTION DES VALEURS FONDAMENTALES.....	22
PRÉVENTION.....	23
DÉPISTAGE	24
L'INTERVENTION PSYCHOSOCIALE, MÉDICALE, JUDICIAIRE ET CORRECTIONNELLE	25
LES CONDITIONS ESSENTIELLES À LA RÉUSSITE DES INTERVENTIONS	27

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

La Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES) est un regroupement d'organismes et de personnes critiques de l'industrie du sexe mis sur pied en 2005. L'organisme rassemble quelques 50 groupes membres et plus de 150 membres individuelles désireuses d'offrir une alternative à la prostitution aux femmes. Le travail de la CLES se décline en trois principaux volets soient les services directs aux femmes ayant un vécu en lien avec la prostitution, la sensibilisation et la formation et finalement, les changements socio-juridiques.

Services directs aux femmes ayant un vécu en lien avec la prostitution

La CLES intervient de façon individuelle auprès des filles et des femmes qui sont ou ont été dans l'industrie du sexe et ce, en offrant des services d'écoute, d'accompagnement, des diners-rencontre ainsi que du soutien financier pour des besoins urgents grâce au Fonds de solidarité de l'organisme. La CLES dispose par ailleurs d'une équipe de solidarité composée de membres formées et disposées à appuyer les filles et les femmes qui sont ou ont été dans l'industrie du sexe dans des démarches juridiques ou médicales, de retour aux études ou sur le marché de travail, de recherche de logement, etc. Depuis octobre 2014, la CLES mène également un programme de pré-employabilité avec huit femmes qui souhaitent quitter ou qui ont quitté l'industrie du sexe et souhaitent réintégrer un jour le marché du travail.

Sensibilisation et formation

La CLES offre des formations aux intervenantEs des groupes communautaires et des domaines de la santé et des services sociaux sur la problématique de la prostitution et ses conséquences afin de mieux les outiller pour intervenir auprès des filles et des femmes. Les travailleuses de la CLES sont également régulièrement invitées à participer à des panels, à animer des cours de niveau collégial et universitaire ainsi qu'à donner des ateliers dans les groupes curieux d'en apprendre davantage sur la question de la prostitution. Finalement, la CLES rejoint également les jeunes dans les écoles lors d'activités spéciales ainsi que par des projets spécifiquement destinés au jeune public tels que le projet *Filles averties, engagées et hors de danger* ou encore la trousse d'outils virtuelle [Basta les images sexistes](#). Le CLES a reçu en 2010 le Prix Égalité dans la catégorie prévention de la violence pour la réalisation du documentaire *Le plus vieux mensonge du monde* et son guide d'animation.

Changements socio-juridiques

La CLES travaille activement à sensibiliser le public, les médias et les éluEs aux enjeux liés à l'exploitation sexuelle. En ce sens, elle a notamment été impliquée dans le processus de changement législatif en matière de prostitution qui l'a mené, entre autre, à mettre sur pied la Coalition des femmes pour l'abolition de la prostitution, à rencontrer de nombreux éluEs, à déposer un mémoire et à témoigner devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne du Parlement canadien ainsi qu'au Sénat. Afin de nourrir sa réflexion et

d'adapter ses services, la CLES réalise également des recherches-actions¹ sur différents sujets. Ces recherches permettent de mieux connaître les réalités de l'industrie du sexe, les besoins des femmes pour sortir de la prostitution ou encore l'évolution des interdictions juridiques en matière de prostitution au Canada.

¹ Telles que *Connaitre les besoins des femmes dans l'industrie du sexe pour mieux baliser les services* (2014), *Portrait de l'industrie du sexe au Québec* (2014), *Recherche sur les interdictions juridiques entourant la prostitution* (2015)

INTRODUCTION

La CLES, qui célèbre cette année ses dix ans d'existence, travaille au quotidien aux côtés et auprès de femmes qui ont vécu dans leur chair la violence des hommes envers les femmes. C'est la parole de ces femmes, de même que leurs besoins nommés et constatés, qui informent nos pratiques ainsi que le développement de nos services. Ainsi, une bonne part des recommandations contenues dans ce mémoire sont tirées de la recherche-action *Connaître les besoins des femmes dans l'industrie du sexe pour mieux baliser les services*, recherche basée sur des questionnaires et entretiens réalisés auprès de 109 femmes ayant un vécu en lien avec l'industrie du sexe, en provenance de l'Estrie, du Saguenay-Lac-St-Jean, de l'Abitibi, de l'Outaouais, de Québec et de Montréal. Entendre l'expertise de la CLES est une occasion unique d'entendre ces femmes et les centaines d'autres que nous rencontrons chaque année, qui sont trop souvent écartées des diverses initiatives de lutte contre la violence des hommes envers les femmes.

En ce sens, la CLES s'est réjoui, en 2013, d'apprendre que le Québec se doterait enfin d'un plan spécifique de lutte à l'exploitation sexuelle, a pris part aux consultations du comité interministériel sur l'exploitation sexuelle et lui a soumis ses recommandations. Nous ne défendons pas ici la nécessité de deux plans distincts, l'un portant sur les agressions sexuelles, l'autre sur l'exploitation sexuelle. Ces deux violences sont pour nous indissociables de la vie des femmes et participent du même continuum de la violence envers les femmes. Nous croyons cependant qu'il est nécessaire, d'une part, de mettre en place des mesures spécifiques visant à prévenir et à lutter contre l'exploitation sexuelle ainsi qu'à soutenir les victimes et d'autre part, de soutenir ces mesures avec des fonds nouveaux et spécifiquement alloués.

BLOC 1. VIOLENCE SEXUELLE ENVERS LES FEMMES

La violence sexuelle est une sous catégorie de la violence des hommes envers les femmes. Nous verrons ici le pourquoi de cette violence et ses différentes déclinaisons.

A. VIOLENCE ENVERS LES FEMMES

La violence des hommes envers les femmes constitue un continuum dans la vie des femmes. Si diverses inégalités systémiques se font plus cruellement ressentir chez l'une ou l'autre frange de la société, « la **violence envers les femmes** est un phénomène social qui se retrouve de façon transversale dans toutes les classes sociales, les cultures, les religions et les situations géo-politiques »². Elle peut prendre la forme de la violence conjugale, d'agressions à caractère sexuel, de harcèlement, de mutilations génitales, de l'inceste, du mariage forcé ou de l'exploitation sexuelle. Toutes ces violences sont subies majoritairement par des femmes parce qu'elles sont des femmes. Elles constituent ce que l'on appelle le **continuum de la violence** des hommes envers les femmes.

Ce continuum de violence est en fait autant d'outils de la domination masculine. Cette domination, aussi appelée **patriarcat**, constitue l'ensemble des structures formelles ou informelles et des personnes ayant autorité dans ces structures qui concourent à l'oppression spécifique des femmes. Le patriarcat fait en sorte que nous vivons dans une société dans laquelle les hommes détiennent davantage de pouvoir que les femmes et dans laquelle les femmes sont désavantagées du fait d'être femmes. Cette iniquité du pouvoir, tant symbolique que monétaire ou politique, rend les femmes vulnérables à de nombreuses formes de violence – qu'on dit alors spécifiques - comme la violence conjugale, le viol, l'exploitation sexuelle. Ces diverses formes de violence permettent au système patriarcal de se maintenir parce qu'elles empêchent les femmes d'occuper pleinement la place publique, d'avoir autant de pouvoir économique que les hommes et de jouir de la même liberté d'action et de parole. « Cette violence met à jour des processus, conscients ou inconscients, d'emprise sur le corps des femmes, d'annexion de leur espace physique et symbolique. [...] [Elle est] générée par des apprentissages et une conformité à des rôles et schémas sociaux différents pour les deux sexes »³.

B. VIOLENCE SEXUELLE

La violence des hommes envers les femmes prend divers visages mais ses formes les plus probantes sont sans doute la violence physique et la violence sexuelle, qui sont elles-mêmes intimement liées. Celles-ci concrétisent, peut être plus que tout autre, la domination masculine dans la chair et la vie des femmes. La violence sexuelle, qui est l'objet de ce

² BOURGAULT, France et Diane MATTE. *Ce que nous savons de la violence envers les femmes : Argumentaire pour les 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes*, 2010, p.3

³ Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité d'Ile-de-France. *Violences sexistes. Données de base*, 2010, p.6

mémoire, se divise en deux formes distinctes mais profondément liées, soient les agressions sexuelles et l'exploitation sexuelle.

L'**agression sexuelle** est définie dans le *Plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle* comme étant « un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou par du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Une agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique, et à la sécurité de la personne »⁴.

Si nous sommes en accord avec les principaux éléments de cette définition, elle échoue cependant à mettre en lumière le caractère genré des agressions sexuelles qui sont commises à 97% par des hommes et dont les femmes représentent 83% des victimes⁵. En ce sens, nous lui préférerions une définition similaire à celle du Regroupement québécois des CALACS qui souligne, dans son mémoire présenté à la Commission des affaires sociales en 2010 que les agressions à caractère sexuel constituent un *moyen de contrôle sur la vie des femmes, outil du pouvoir patriarcal* afin de les « maintenir dans des rapports de force inégaux »⁶.

Les agressions à caractère sexuel englobent le viol, le viol collectif, l'attouchement sexuel, l'inceste, le harcèlement sexuel, l'exhibitionnisme, le voyeurisme, les appels obscènes et la cyberprédation. L'imposition d'une domination patriarcale y est très claire – plus que lors d'autres occurrences de violence envers les femmes - d'autant plus que l'agression est très souvent commise par un conjoint (pour 27% des victimes adultes) ou un membre de la famille (pour 50% des victimes mineures)⁷. C'est ainsi que l'on peut réaffirmer, comme l'on fait bien des féministes avant nous, que le privé est politique car c'est là que les femmes subissent le plus de violences. Par une domination physique et un refus obstiné de reconnaître aux femmes le droit de dire non, les hommes affirment, par l'agression sexuelle, la primauté de leurs désirs sexuels sur le droit des femmes de refuser l'accès à leur corps. Souvent, pour « expliquer » ou « excuser » ces comportements, sont invoqués des besoins biologiques irrésistibles qui n'avaient d'autre choix que d'être assouvis, le tort revenant à la victime pour s'être refusée. En effet, il n'y aurait pas eu agression si celle-ci n'avait pas résisté, non?

⁴ CLOUTIER, Yolande dir. *Rapport sur la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agressions sexuelles*, 2014, p. 10

⁵ Gouvernement du Québec, www.agressionssexuelles.gouv.qc.ca

⁶ Regroupement québécois des CALACS. *La tolérance sociale complice de la violence et de l'exploitation sexuelle*, mémoire présenté à la commission des affaires sociales, 2010, p.4

⁷ Gouvernement du Québec, www.agressionssexuelles.gouv.qc.ca

L'autre visage de la violence sexuelle, l'exploitation sexuelle, repose sur les mêmes bases, soit une conviction qu'ont les hommes d'avoir un droit d'accès au corps et à la sexualité des femmes, et ce, sans avoir à tenir compte de leur droit de dire non. À l'instar de l'Organisation des nations unies, nous définissons l'**exploitation sexuelle** comme une pratique par laquelle une ou des personnes obtiennent une gratification sexuelle, un gain financier ou un avancement en usant de la sexualité d'une personne ou d'un groupe de personnes⁸. L'exploitation sexuelle comprend la prostitution et la pornographie dans toutes leurs déclinaisons.

L'exploitation sexuelle assure aux hommes le contrôle et l'accès au corps et à la sexualité des femmes, sans avoir à se soucier du désir ou des besoins de celles-ci. On utilise d'ailleurs souvent la même logique que pour les agressions sexuelles afin de justifier l'exploitation sexuelle d'autrui. En effet, si les hommes ont des besoins sexuels irrépessibles ils n'ont d'autre choix que de recourir à la prostitution ou à la pornographie pour éviter de violer. Ainsi, non seulement on continue de colporter ces fausses idées concernant la biologie masculine mais également, on avance l'idée qu'il existe différentes classes de femmes : celles qu'on ne peut violer et celles sur qui on se rabat.

C. LE DROIT DE DIRE NON

Ce que nous trouvons, au cœur de la violence sexuelle, tant du côté des agressions à caractère sexuel que de l'exploitation sexuelle, c'est le désir des hommes de toujours pouvoir accéder au corps des femmes mais surtout, leur non reconnaissance du droit des femmes de dire non.

Le **consentement** est l'accord à une activité sexuelle, manifesté de façon volontaire. Ce que nous constatons avec la violence sexuelle c'est le refus d'accepter le corollaire du consentement : le refus. Ainsi plutôt que d'accepter le refus de leur partenaire, certains hommes choisissent de la violer. D'autres, invoquant les insatisfactions vécues avec leurs partenaires ou l'absence de partenaires se tournent vers l'exploitation sexuelle et imposent leurs fantasmes sexuels à une personne en échange d'argent, de faveurs, d'avancement ou d'autres gains.

La définition légale du consentement sexuel stipule que celui-ci doit être donné librement, soit dans l'absence de contraintes. Si chacun s'entend pour reconnaître et condamner la violence physique et les menaces qu'utilisent les proxénètes pour forcer des femmes à la prostitution, certains deviennent plus frileux lorsqu'il est question de reconnaître les contraintes économiques et systémiques poussant certaines femmes à consentir à la prostitution. Il est pourtant de notoriété publique que de nombreuses contraintes économiques pèsent sur les femmes qui sont les plus nombreuses à la tête de familles

⁸ United Nations, www.un.org/en/pseataaskforce/overview.shtml [notre traduction]

monoparentales (76%⁹), gagnent moins que les hommes (en 2008, le salaire moyen des canadiennes était inférieur à celui des canadiens de 17 000\$¹⁰) et sont plus nombreuses que les hommes à vivre sous le seuil de faible revenu. Ces contraintes indéniables, tout comme le manque de ressources spécifiques pour les femmes (en matière de logement social, d'itinérance, de prêts de solidarité, etc.) sont autant d'éléments qui peuvent pousser certaines femmes à « consentir » à une relation prostitutionnelle.

Comme nous l'avons souligné, au cœur de la question du consentement se trouve le droit des femmes de refuser ou d'interrompre une relation sexuelle et ce, sans avoir à subir pressions, harcèlement, marchandage, manipulation, violence verbale, psychologique, physique ou économique pour transformer leur refus en un « consentement » forcé ou acheté.

⁹ Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec www.fafmrq.org

¹⁰ WILLIAMS, Cara. Bien être économique, Statistique Canada, décembre 2010, p.6

BLOC 2 – OUTILS DE MAINTIEN DE LA VIOLENCE SEXUELLE

Nous l'avons vu, la violence envers les femmes est un outil privilégié de la domination patriarcale. Afin de maintenir cette forme spécifique qu'est la domination sexuelle – qui assure aux hommes l'accès au corps des femmes –, le patriarcat use des agressions sexuelles et de l'exploitation sexuelle. Afin de rendre cette violence acceptable - de la normaliser -, les deux éléments que nous verrons ici, la pornographisation de la société ou culture pornographique et la culture du viol, entrent en jeu.

A. CULTURE PORNOGRAPHIQUE

La **culture pornographique** constitue le fait de vivre dans une culture dans laquelle la pornographie a infiltré nos vies, nos pratiques sexuelles, nos standards de beauté et nos attentes envers nos partenaires sexuels.

Dans la pornographie, le pouvoir des hommes est sexualisé et la violence envers les femmes est vue comme un fantasme bénin déconnecté de la réalité. Les femmes y sont soumises à des pratiques entièrement axées sur la sexualité masculine, elles sont humiliées et victimes de violence et ce, même dans la pornographie la plus *mainstream*. De nombreux éléments cruciaux du continuum de la violence envers les femmes sont expressément véhiculés et renforcés par les films pornographiques. Ceux-ci contribuent en effet à glamouriser le viol et les agressions (*Prince Yashua is Slaying Young Sluts, Ride or die, The Violation of Layton Benton*) à érotiser l'esclavage (*Rocco's perfect slaves 6, The submission of Emma Marx*) et à sexualiser les enfants (*Mandigon Teen Domination 04, Father's Forbidden Fantasies 2, Corrupt schoolgirls 09*). Les films pornographiques contribuent également à déshumaniser et humilier les femmes et les filles (*I'm Young, Dumb and Thirsty for Cum*) et à véhiculer des stéréotypes racistes (*Who Let The Black Man In?, Horny Black Mothers, Black Booty Anal Challenge*)¹¹.

La culture pornographique véhicule donc, et ce largement, une image érotisée de la violence sexuelle envers les femmes. L'omniprésence d'images à caractère pornographique – sur internet, dans les magazines, à la télévision, dans l'espace public - qui laissent entendre que les femmes sont constamment disponibles et ouvertes à avoir des relations sexuelles avec des hommes et ce, selon leurs termes et leurs fantasmes à eux, renforce non seulement chez les hommes l'idée qu'ils ont un droit d'accès constant au corps des femmes mais contribue également à faire pression sur les femmes et les filles d'être effectivement disponibles, de dégager une image pornographique et d'être disposées à endurer tout ce qui leur est demandé.

¹¹ Tous les titres sont tirés des meilleurs vendeurs du site Adult Movie News (AVN) pour le mois de Février 2015. Selon Wikipédia « AVN est un journal commercial américain destiné à promouvoir l'industrie du cinéma pornographique. Pour The New York Times, le magazine AVN est au film pornographique ce que Billboard magazine est à l'industrie du disque ». Il s'agit donc de films pornographiques extrêmement populaires et non pas de niche.

C'est cette culture pornographique qui est à l'origine de pratiques comme le « sexting » - justement nommée en français « auto-pornographie » - qui consiste à prendre des photos de soi nu (dans des poses et des accoutrements inspirés de la pornographie) et à les envoyer par message texte à une personne. De très jeunes femmes, mais également des moins jeunes (on n'a qu'à penser au scandale des photos de stars piratées), influencées par cette culture pornographique, se sont retrouvées aux prises avec des photos d'elles circulant sur internet et dans leur école. Cette pratique, consistant à partager publiquement des photos érotiques à l'origine destinées à un usage privé, porte le nom de « revenge porn ». Il s'agit généralement d'un amant éconduit qui rend public les images pornographiques reçues de sa partenaire une fois la relation terminée. Les images s'accompagnent souvent des coordonnées de la femme qui devient la victime d'un feu roulant de harcèlement sexuel et de violence verbale. Tout cela pour avoir essayé de répondre à la pression constante d'être disponible et avoir accepté ce qu'on leur a probablement demandé...

Cette banalisation, cette normalisation des pratiques sexuelles basées sur une pornographie omniprésente qui, comme nous l'avons vu érotise la violence des hommes envers les femmes, est mise de l'avant et promue par un lobby milliardaire qui propose un agenda non seulement économique mais qui fait également la promotion et assure le maintien des privilèges des hommes. Nous le disions, ces privilèges se maintiennent par la domination masculine sur les femmes, domination dont l'outil de prédilection est la violence. Tous les éléments de la culture pornographique contribuent grandement à banaliser la violence sexuelle, à en faire la norme, en promouvant des relations sexuelles où la sexualité est entièrement basée sur le plaisir masculin, où les femmes sont toujours disponibles, où un « non » se transforme toujours en « oui » et où la violence sexuelle est érotisée.

B. CULTURE DU VIOL

Le terme culture du viol est apparu pour la première fois en 1974 sous la plume de Noreen Connell dans le livre *Rape : The First Sourcebook for Women*. La **culture du viol** décrit une tendance à minimiser voire à nier l'expérience du viol et à vouloir réhabiliter voire excuser les agresseurs. Revenue sur l'avant scène au cours des dernières années comme conséquence de l'antiféminisme et du mythe de l'égalité déjà atteinte la culture du viol est actuellement bien présente tant dans les milieux *geek* (les blogueuses et les femmes dans l'industrie du jeu vidéo en sont particulièrement victimes), que dans les universités et dans les médias.

En effet, si le phénomène n'est pas nouveau, la culture du viol dispose actuellement de nombre d'outils et de technologies pour se propager et s'immiscer dans nos vies. La pornographie – qui distille une érotisation de la violence sexuelle envers les femmes – est un puissant outil de propagande au service de la culture du viol. Internet dans son ensemble est par ailleurs un important outil de diffusion de la culture du viol avec des pages Facebook faisant l'apologie du viol, de nombreux sites acceptant de diffuser les images issues de la

« revenge porn » sans oublier la pléthore de prétendus « pick up artists » ou « dating coach » qui diffusent un discours misogyne et dangereux où séduction se confond avec harcèlement et viol. Les terribles histoires de Rehtaeh Parson (suicidée après que des photos de son viol aient circulé par texto et sur internet) et de Jada (qui, après avoir vu les photos de son viol devenir virales sur internet est devenue l'objet d'un « meme » et d'un mot-clic, #jadaspose, invitant les gens à se prendre en photo dans la même position qu'elle dans les photos de son agression) ne sont malheureusement que quelques exemples de l'outil de violence et de promotion de la violence que peut constituer internet. Plus près de nous, on peut penser aux propos de Gab Roy étalant publiquement son désir de violer ou l'animateur Gian Gomeshi affirmant que les femmes qu'il a agressées avaient consenti à du « kinky sex » (sexe pervers). La culture du viol est constituée de certains éléments sur lesquels tous s'entendent. En voici un bref survol.

La mise en doute du refus de la victime, aussi appelé « viol gris »

Dans la culture du viol le non-consentement de la victime est constamment remis en cause. Le patriarcat convainc les hommes qu'ils sont sensés avoir accès au corps des femmes en tout temps, la culture pornographique leur envoie le message que les femmes sont toujours disponibles et disposées à dire oui, et la culture du viol vient ajouter à cela l'idée qu'un « non » se transforme toujours en « oui » ou que « non » veut dire « oui ». Bref, la victime n'aura jamais suffisamment dit « non » pour qu'on la croie, puisque l'on nie le droit des femmes de refuser l'accès à leur corps.

Victim Shaming ou le transfert de la responsabilité du viol

Un élément fort important de la culture du viol est le fait de blâmer les victimes pour les agressions qu'elles subissent. Les vêtements des victimes, les lieux où elles se trouvaient de même que leurs comportements sexuels passés sont scrutés afin de justifier la violence sexuelle qu'elles subissent. Ainsi même si la victime s'est débattu et a dit « non », on dira qu'elle a « provoqué » l'agresseur ou encore qu'il était « en raison de s'attendre » à ce que la relation sexuelle aie lieu. Cela a pour effet de faire porter la honte de la violence sexuelle à la victime plutôt qu'à l'agresseur et contribue à faire en sorte que les femmes préfèrent se taire plutôt que dénoncer.

Déresponsabilisation des agresseurs

Dans la culture du viol, les agresseurs se voient excusés leurs « écarts de conduite » sous prétexte qu'ils ont un avenir brillant, qu'ils ont fait une erreur de jeunesse, qu'ils étaient saouls, etc. On invoque des besoins naturels ou incontrôlables. On dit « un gars, c'est un gars ». Toutes ces excuses données aux agresseurs sont autant d'euphémismes pour dire que les hommes ont le droit d'accéder au corps des femmes et que ce droit prévaut sur celui des femmes de dire non.

Don't get raped plutôt que don't rape

Dans la culture du viol, alors que les agresseurs sont déresponsabilisés et que la validité des victimes est mise en doute, on fait également porter le fardeau aux femmes de la prévention du viol. Celles-ci doivent donc élaborer des stratégies consistant à raccompagner leurs amies, à ne pas les laisser seules au bar, à porter du vernis à ongles qui détecte la drogue du viol ou encore à prendre des cours d'autodéfense. Toute ces imprécations sont comme une double peine pour les femmes : d'abord elles doivent toujours être aux aguets, planifier et utiliser temps et énergie à ne pas être violées. Ensuite, tout cela est très culpabilisant car si une agression survient, les femmes, mais également leur entourage, se demanderont si elles avaient bien pris toutes les précautions nécessaires pour l'éviter.

C. IMPACT DES CULTURES DU VIOL ET PORNOGRAPHIQUE

La culture pornographique et la culture du viol laisse croire aux hommes, mais également aux femmes, que ces dernières veulent avoir des relations sexuelles avec les hommes, quand ceux-ci le veulent et comme il leur plait et que s'il arrive que la femme semble ne pas vouloir, il suffit d'insister.

À force de flouter les lignes (on pense ici à la chanson *Blurred Lines* de Robin Thicke, chanson emblématique de la culture du viol¹²) les femmes elles-mêmes en viennent à ne plus connaître la valeur de leur non et à ne plus reconnaître la violence qu'elles vivent. Elles se remettent elles-mêmes en doute, banalisent la violence qu'elles subissent et taisent leur mal être et leur malaise. Cela est bien pratique pour les agresseurs.

La culture pornographique et la culture du viol, en tant qu'outils du patriarcat pour accéder au corps des femmes, ont également un important impact sur la façon dont est perçue l'exploitation sexuelle. Comme nous l'avons vu, la question du consentement « flou », comme dans la notion de « viol gris » est également régulièrement soulevée pour défendre le client qui ne fait rien de mal puisque la personne prostituée « a consenti ». Ce supposé consentement est également utilisé pour dérober la personne prostituée du statut de victime de violence sexuelle et détourner le regard de la société de la violence sexuelle que représente l'achat d'actes sexuels. Pour plusieurs, le fait que la personne prostituée « consente » à la relation sexuelle en acceptant argent ou autre suffit à la rendre légitime. Nous croyons pourtant que le consentement ne s'achète pas. Le fait que dans la plupart des cas les femmes exploitées sexuellement ne désirent pas la relation sexuelle et n'y consentiraient pas s'il n'y avait pas d'argent ou de gain en jeu démontre bien qu'il ne s'agit pas là d'un consentement libre et plein, le type de consentement nécessaire pour qu'une relation sexuelle ne consiste pas en une agression.

¹² Hit de l'été 2013, la chanson *Blurred Lines* avec ses paroles telles que *OK now he was close, tried to domesticate you ; But you're an animal, baby, it's in your nature ; Just let me liberate you* ou encore *I hate these blurred lines ; I know you want it ; But you're a good girl* est devenu à la fois l'emblème de la culture du viol et la cible de critiques virulentes et de nombreuses parodies de la part du mouvement féministe.

Quant à la question du *victim shaming*, les femmes exploitées sexuellement en sont les porte-étendards. Non seulement nous entendons parfois que les femmes prostituées ne peuvent être victimes de viol mais le discours voulant que la prostitution – ou la pornographie – soit un « choix » et un « métier comme un autre » contribue également à remettre le poids de la responsabilité sur les épaules de la victime. Puisque c'est leur choix, comment pourraient-elles s'en plaindre ou être perçues comme des victimes légitimes ? Tout comme dans la culture du viol, il s'agit de détourner l'attention du choix et des gestes de l'agresseur ou du client pour s'intéresser plutôt à la validité et aux choix de la victime. L'agresseur, en matière d'exploitation sexuelle est excusé par les mêmes besoins naturels ou pulsions incontrôlables invoquées plus haut. On souligne le caractère respectable de monsieur. Les refus de sa femme. On dit : « au moins comme ça il ne viole personne ». Ainsi, si on ne peut violer certaines femmes, on a recours à l'exploitation sexuelle d'autres.

Dans son blogue *Surviving prostitution and addiction* la survivante Angel K fait l'analogie suivante. Racontant que l'arrestation d'un proxénète ayant exploité des jeunes filles de 18 ans a choqué l'opinion publique, elle affirme que les hauts cris de la population à ce sujet sont aussi ridicules que ceux que l'on entend aux États-Unis quand quelqu'un est tué par balle à l'école ou dans sa propre maison. Elle explique : si nous vivons dans une culture des armes à feu, que les lobbys sont puissants et que le droit de porter des armes est plus important que le droit des individus de ne pas mourir par arme à feu, il est hypocrite de se scandaliser quand les gens meurent, tués par des armes à feu.

Nous vivons dans une culture dans laquelle les femmes sont des commodités qui sont achetées et vendues chaque jour, dans la pornographie, dans les bars de danseuses, dans les agences d'escortes. Nous vivons dans une culture dans laquelle nous pouvons acheter des revues *Barely Legal* au dépanneur dans lesquelles des femmes aux allures enfantines sont initiées à la sexualité par des hommes plus âgés rappelant de façon troublante l'abus sexuel de mineurs. Nous vivons dans une société dans laquelle tout cela est légal et dans laquelle le droit des hommes d'accéder au corps des femmes prime sur celui des femmes de ne pas être achetées, de ne pas être prostituées, d'être en sécurité et égales aux hommes. Dans notre société, le lobby de l'industrie du sexe est puissant et riche et il ne défend en aucun cas les droits des femmes mais bien plutôt les intérêts économiques et les privilèges patriarcaux de ceux qui les exploitent. Nous vivons dans cette culture patriarcale, cette culture du viol, cette culture pornographique, et en ce sens, il est hypocrite de se surprendre que des jeunes femmes soient entraînées dans la prostitution et qu'elles y soient traitées avec violence et mépris¹³.

¹³ Angel K <http://survivingprostitutionandaddiction.blogspot.ca> *On Total Denial : What it Means to Live in a Rape Culture*, 21 mai 2012

BLOC 3 – EXPLOITATION SEXUELLE

Nous l'avons vu, agression sexuelle et exploitation sexuelle sont deux faces d'une même médaille. En effet, toutes deux sont des outils de la domination patriarcale visant à assurer aux hommes un accès au corps et à la sexualité des femmes. En ce sens, il est impératif de lutter contre ces deux formes de la violence sexuelle envers les femmes et de se doter des moyens de le faire.

A. IMPORTANCE D'UNE VISION COMMUNE

Il est d'abord nécessaire, afin d'être cohérents dans nos actions d'utiliser d'une définition commune de l'exploitation sexuelle. Nous l'avons défini plus haut, en paraphrasant l'Organisation des Nations unies, comme une pratique par laquelle une ou des personnes obtiennent une gratification sexuelle, un gain financier ou un avancement en usant de la sexualité d'une personne ou d'un groupe de personnes¹⁴.

Les mesures 29 et 87 contenues dans le *Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle* sont insuffisantes afin de faire face à une problématique d'envergure telle que l'exploitation sexuelle. L'absence de cohésion, causée tant par l'absence d'une définition commune de l'exploitation sexuelle que par le manque d'expertise en la matière de certains acteurs, met en danger le succès de telles mesures. Nous déplorons que les 82 projets consacrés à la prévention en matière d'exploitation sexuelle des jeunes financés dans le cadre du dernier plan d'action n'aient pu bénéficier d'une définition et d'une compréhension commune de l'exploitation sexuelle. Cela aurait sans doute permis d'obtenir des résultats plus cohérents.

En ce sens, il est impératif que le Québec se dote d'une définition commune de ce qui constitue l'exploitation sexuelle et cette définition ne peut en aucun cas ignorer la prostitution et la pornographie, sans distinction d'âge, qui en sont les deux principales expressions. Il est également crucial à la réussite et à la cohérence des mesures qui seront mises de l'avant que celles-ci prennent en compte l'expertise des quelques groupes qui travaillent auprès des femmes étant ou ayant été victimes de l'exploitation sexuelle.

B. SIMILARITÉ DES BESOINS DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE

Nous avons vu jusqu'à présent de quelle façon une société qui banalise les agressions sexuelles s'accommode bien de l'exploitation sexuelle d'autrui. Les femmes dans la prostitution et la pornographie vivent elles-mêmes de nombreuses violences associées aux agressions sexuelles (harcèlement, attouchements, viol) et ce, quotidiennement. L'analyse des conséquences des agressions sexuelles et de l'exploitation sexuelle mène également au

¹⁴ United Nations, www.un.org/en/pse/taskforce/overview.shtml [notre traduction]

constat que les victimes de ces deux formes de violence vivent des maux analogues que nous détaillerons ici ainsi que les besoins que ces maux engendrent.

Les agressions sexuelles ont un impact important sur la vie de toutes les femmes. En effet, la peur des agressions est omniprésente dans la vie des femmes qui développent des stratégies afin de se prémunir de cette menace. Malheureusement, cette peur est fondée car la menace est bien réelle. Une femme sur trois de plus de 16 ans a déjà subi une agression à caractère sexuel¹⁵ et ce chiffre augmente à trois sur quatre chez les femmes autochtones. Les impacts de ces violences varient d'une personne à l'autre, peuvent varier avec le temps, le contexte de l'agression, la réaction de l'entourage au dévoilement, etc.

Lorsqu'on regarde les principales conséquences observables chez les victimes d'agressions sexuelles, on remarque tout de suite leurs liens avec la culture du viol et la culture pornographique. En effet, on retrouve chez les victimes d'agression sexuelle un sentiment de culpabilité et une peur d'être jugées assimilables au *victim shaming*, un sentiment de responsabilité dans l'agression de même qu'une peur de ne pas être crues, assimilables à la mise en doute du refus de la victime, une perte d'estime de soi, la peur d'être rejetée ou de produire l'éclatement de la famille dans les cas d'inceste. Ces conséquences sont similaires chez les femmes ayant un vécu d'exploitation sexuelle. De plus les femmes ayant un vécu d'exploitation sexuelle ont généralement vécu de nombreuses autres formes de violence, que ce soit avant leur entrée dans la prostitution, pendant ou après leur sortie, comme le démontre le tableau ci-dessous tiré de notre recherche *Connaître les besoins des femmes dans l'industrie du sexe pour mieux baliser les services*¹⁶.

Tableau 3.B
Problèmes de violence

Problèmes de violence	Nombre (108)	%
Violence physique	84	77,8%
Violence émotionnelle	83	76,9%
Violence sexuelle	76	70,4%
Violence conjugale	74	68,5%
Violence pendant l'enfance	66	61,1%
Menaces	66	61,1%
Chantage	65	60,2%
Inceste	41	38,0%
Dénonciation	41	38,0%

¹⁵ POULIOT, Cynthia. *Guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle*, 2007, p. 14

¹⁶ BOULEBSOL, Carole. ISME, Chantal. SZCZEPANIK, Geneviève. *Connaître les besoins des femmes dans l'industrie du sexe pour mieux baliser les services*, 2014, p. 104

Au niveau des similarités entre les conséquences de ces deux formes de violence, on note également la peur de dévoiler. Face à la banalisation omniprésente de la violence sexuelle, au renversement de la culpabilité sur le dos des femmes et au fait que les agressions qu'elles subissent sont remises en doute, il est normal que plusieurs femmes hésitent à porter plainte ou à simplement dévoiler leur agression à leurs proches. De la même façon, les femmes exploitées sexuellement vivent souvent dans le secret de peur d'être jugées et rejetées par leurs proches. Le fait que certaines formes d'exploitation sexuelle soient considérées comme un choix leur fait porter l'odieux d'avoir fait ce choix et les empêche d'être vues comme des victimes. Dans ce contexte, plusieurs femmes ayant un vécu en lien avec la prostitution ou la pornographie cachent leur passé de peur d'être stigmatisées. D'autres, encore, ayant internalisé la stigmatisation, considèrent qu'elles ne valent pas la peine d'être aidées.

La peur de dévoiler s'accompagne d'une peur de subir des pressions en vue de dénoncer formellement leur agresseur en portant plainte à la police. En effet, de nombreuses femmes craignent le système judiciaire pour diverses raisons. Les cultures du viol et pornographique jouent un rôle important dans la normalisation de la violence sexuelle et en font porter le blâme aux victimes. Non seulement celles-ci internalisent-elles profondément la honte d'avoir subi la violence mais sont convaincues qu'elles seront traitées en coupables, jugées ou même punies par le système judiciaire qui est lui-même soumis à l'influence de ces cultures. Malheureusement, cette crainte s'avère parfois vraie – on le remarque dans le manque de délicatesse de certains policiers, dans les questions de certains avocats de la défense, dans le peu de verdicts de culpabilité des agresseurs, clients et proxénètes, etc. – et cela en décourage plus d'une.

De plus, le vécu de violence sexuelle, nous l'avons dit, affecte de façon importante l'estime de soi des femmes ce qui peut avoir pour effet qu'elles ne se sentent pas la force de porter plainte et de traverser tout le parcours judiciaire. À cause du manque d'information sur la réalité du processus judiciaire, de nombreuses femmes ont également peur de ne pas avoir le droit d'arrêter les démarches si celles-ci s'avèrent trop pénibles. Finalement, plusieurs femmes victimes d'exploitation sexuelle, mais également d'agression sexuelle, craignent des représailles de la part de l'agresseur ou de personnes proches de lui et ne se sentent pas adéquatement épaulées ou protégées par le système.

Finalement, la crainte de la violence sexuelle - de même que l'impact de celle-ci sur la vie des femmes qui l'ont vécue - est un obstacle important à l'égalité de fait. En créant chez elles une hantise de l'espace public, en minant leur estime et en les réduisant à leur corps, la violence sexuelle prive les femmes du sentiment de leur propre valeur sociale et de l'exercice de leur pleine citoyenneté. Et c'est toute la société qui en sort perdante.

C. BESOINS SPÉCIFIQUES DES FEMMES AYANT UN VÉCU D'EXPLOITATION SEXUELLE

Si les conséquences d'un vécu d'exploitation sexuelle sont très semblables à celles d'un vécu d'agression sexuelle c'est qu'il s'agit là de deux formes très similaires de violence. La quotidienneté et la répétition de la violence vécue par les femmes exploitées sexuellement sont lourdes de conséquences sur leurs vies et rendent très difficile la sortie, la réintégration sur le marché du travail, le retour aux études et de nombreuses activités que nous tenons pour acquises. Les obstacles sont accrus quand le vécu des femmes se conjugue à des facteurs d'oppression et d'inégalités profondes tels que le racisme, le colonialisme, le handicap, etc.

Les conséquences vécues par les femmes ayant été exploitées sexuellement sont d'ordre psychologique (syndrome de choc post-traumatique, troubles alimentaires, insomnie, anxiété, phobies, automutilation, méfiance, dépression, toxicomanie, alcoolisme, suicide, etc.), d'ordre physique (blessures traumatiques dans la région vaginale ou anale, incontinence urinaire ou intestinale, coups et blessures sur tout le corps, divers problèmes de santé tels l'arthrite, la fibromyalgie, des infections de la vessie, cystites à répétition, infections broncho-pulmonaires, ITSS, etc.) mais également sociales et professionnelles.

En effet, la vie sociale et l'avenir professionnel des femmes ayant un vécu d'exploitation sexuelle sont compromis par la crainte de croiser d'anciens clients et de se retrouver sous leur autorité au travail, la crainte d'être reconnue et dévoilée, la crainte de perdre la garde des enfants en raison du passé, le retour de souvenirs de situations traumatisantes et les cauchemars (qui peuvent être des obstacles à l'emploi ou aux études), la difficulté de se trouver un emploi (manque de scolarité, absence de CV), les problèmes judiciaires (certaines ont des casiers judiciaires pour des infractions liées à la prostitution) de même que la difficulté d'être prises au sérieux et le fait d'être davantage considérées comme des criminelles plutôt que comme des survivantes par les services sociaux. Tous ces éléments sont autant d'obstacles à l'emploi mais également des difficultés bien réelles auxquelles les femmes ayant un vécu d'exploitation sexuelle doivent faire face chaque jour et qui sont exacerbées lorsqu'elles tentent d'accéder à des services sociaux et des soins de santé.

Les conséquences de l'exploitation sexuelle créent des besoins immenses chez les femmes alors que peu de ressources spécifiques existent pour elles. Issu de la recherche *Connaître les besoins des femmes dans l'industrie du sexe pour mieux baliser les services* le tableau 3.C présente les besoins nommés par les 109 femmes interrogées dans le cadre de la recherche. Ceux-ci sont extrêmement nombreux, avec en tête, avec plus de 85% de réponses, les problèmes d'argent (91,7%), de consommation ou toxicomanie (91,6%), de violence (90,7%) et de santé (88,9%). Ces nombreux besoins sont aussi significatifs quantitativement : presque tous les besoins sont nommés par presque toutes les femmes. « Ce constat témoigne de la multiplicité des problèmes vécus par les participantes, mais laisse également entrevoir les interrelations possibles entre les difficultés. D'ailleurs, comme l'analyse des entrevues le montre, les participantes elles-mêmes lient souvent dans leur discours les difficultés qu'elles

vivent : l'une ne va pas sans l'autre, l'une est renforcée par l'autre, etc. »¹⁷. Cette constatation soulève non seulement l'importance de ressources spécifiques pour les femmes ayant un vécu d'exploitation sexuelle mais également l'importance de retrouver de multiples ressources et services en un même endroit et de travailler en concertation.

Tableau 3. C.
Difficultés

Difficultés	Nombre	% ¹⁸
Problèmes d'argent (N=108)	99	91,7%
Problèmes de consommation (N=107)	98	91,6%
Problèmes de violence (N=108)	98	90,7%
Problèmes de santé (N=108)	96	88,9%
Problèmes de logement (N=108)	90	83,3%
Problèmes juridiques (N=106)	82	77,4%
Problèmes d'isolement (N=103)	79	76,7%
Problèmes d'emploi (N=105)	77	73,3%

¹⁷ BOULEBSOL, Carole. ISME, Chantal. SZCZEPANIK, Geneviève. *Connaître les besoins des femmes dans l'industrie du sexe pour mieux baliser les services*, 2014, p. 61

¹⁸ Pour ce tableau, comme pour tous les autres qui ne comportent pas de total, le *pourcentage de chaque ligne* a été calculé en fonction du nombre de participantes qui ont répondu à la question.

CONCLUSION

La violence envers les femmes, sous toutes ses formes, est la pierre angulaire du maintien des inégalités entre les femmes et les hommes. En imposant des rapports sociaux de sexe inégaux et en faisant craindre toutes tentatives de s'en extraire, elle réussit à imposer le pouvoir des hommes sur les femmes. Même si ce ne sont pas tous les hommes qui ont recours à la violence envers les femmes, l'existence de cette violence teinte l'ensemble des relations entre les sexes.

Les agressions sexuelles et l'exploitation sexuelle font indéniablement partie de cette violence que les femmes vivent peu importe leur statut social, leur origine ethnique, leur statut de citoyenneté, leurs capacités, leur orientation sexuelle. Elles sont indissociables et contribuent au maintien d'un mythe persistant du patriarcat : les hommes doivent avoir un accès presque illimité au corps et à la sexualité des femmes.

Elles sont également liées par les moyens dont elles usent pour se maintenir et se rendre banales soit la culture du viol et la culture pornographique. Mais, si nombres des conséquences qu'elles ont sur la vie des femmes sont similaires, elles ont également chacune des impacts spécifiques qu'il importe de prendre en compte de façon distincte.

Afin de prévenir l'occurrence de ces formes de violence et d'en soutenir les victimes de façon adéquate, le gouvernement québécois doit reconnaître, tant dans ses documents officiels - par l'adoption de définitions et de plans d'actions cohérents - que dans ses actes, que la violence sexuelle fait partie d'un continuum de violence dans la vie des femmes, auquel il est impératif de s'attaquer. La symétrisation (i.e. avoir un langage ou promouvoir une vision de la violence qui ne reconnaît pas son caractère « genré ») ne fait qu'accroître la banalisation du rôle que joue la violence sexuelle ou physique dans le maintien de la domination masculine. Cela nous prive aussi d'adopter les bonnes solutions pour y mettre fin.

Il est également pressant de se doter d'une définition commune de l'exploitation sexuelle qui sache prendre en compte tous ses aspects, dont la prostitution et la pornographie, et de se doter d'orientations et de mesures claires pour y mettre un terme. Dans cette même optique, nous croyons que l'application de la nouvelle *Loi canadienne sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* est un outil essentiel pour mettre fin à l'exploitation sexuelle et que ses principes doivent s'appliquer de façon urgente tant dans le traitement juridique de l'achat d'actes sexuels (criminaliser la demande) que dans toutes campagnes visant à dénoncer la violence sexuelle envers les femmes (offrir du soutien et des alternatives aux femmes aux prises avec la prostitution). La CLES souhaite participer activement à l'élaboration de la définition et des orientations en matière d'exploitation sexuelle afin de partager son expertise des besoins des femmes ayant été exploitées sexuellement et de la reddition de services directs auprès de cette clientèle.

Enfin, il est crucial, tant dans l'élaboration du plan d'action en matière d'agression sexuelle ou d'exploitation sexuelle que dans la définition de ses modalités d'application, que la parole des femmes qui vivent l'exploitation sexuelle soit entendue et prise en compte dans toute sa diversité. C'est pourquoi nous soulignons l'importance des forums qui suivront cette commission et y feront valoir la parole des femmes ainsi que celles des milliers de féministes ayant contribué, au fil des années, à mettre à jour la violence subie par les femmes et à la combattre tout en offrant du soutien aux femmes qui en sont victimes. Nous voulons plus pour les femmes du Québec, nous voulons des actions efficaces qui sauront mettre fin à la violence envers les femmes.

ANNEXE 1 - RECOMMANDATIONS

PROMOTION DES VALEURS FONDAMENTALES

Recommandation générale

- Instaurer des cours d'éducation sexuelle ainsi qu'une continuité dans les apprentissages, du service de garde (« mon corps c'est mon corps ») au primaire (hypersexualisation, agressions sexuelles) et au secondaire (exploitation sexuelle, relations égalitaires). Inclure dans ces cours l'apprentissage de l'empathie, le respect des droits des femmes dont celui de dire non à une relation sexuelle et la sensibilisation des garçons aux relations égalitaires et au rôle actif qu'ils peuvent jouer dans la prévention de la violence envers les femmes. Inclure également des leçons sur les comportements acceptables et inacceptables sur internet en lien avec l'antiféminisme et les menaces de violence envers les femmes.

PRÉVENTION

Recommandations générales

- Mettre sur pied une campagne sociétale faisant la promotion d'une société égalitaire où aucune forme de violence ou de discrimination à l'égard des femmes n'est tolérée. En ce sens, nous approuvons entièrement la recommandation faite par le Regroupement québécois des CALACS : « Que la prochaine campagne de sensibilisation aborde les notions de pouvoir et de contrôle pour avoir une réelle portée préventive, qu'elle tienne compte des divers systèmes d'oppression et que, dans plusieurs phases de cette campagne, on traite de thèmes tels que :
 - la responsabilisation des agresseurs;
 - les attitudes aidantes;
 - les différentes formes d'agressions à caractère sexuel et de violences sexuelles telles que le viol, le viol collectif, l'attouchement sexuel, l'inceste, le harcèlement sexuel, l'exhibitionnisme, le voyeurisme, les appels obscènes, la cyberprédation et l'exploitation sexuelle: pornographie, prostitution, et la traite;
 - la promotion de la ligne d'écoute, d'information et de référence pour les victimes d'agression à caractère sexuel et leurs proches¹⁹ ».
- Réaliser une campagne sociétale visant spécifiquement les hommes et les garçons. Cette campagne, qui pourrait s'inspirer de la campagne [*Don't be that guy*](#), les inviterait à ne pas participer au continuum de la violence envers les femmes ni à sa banalisation (croire les femmes, prendre position, confronter leurs amis, etc.)

Recommandation spécifique en exploitation sexuelle

Considérant que le bilan du deuxième plan d'action en agression sexuelle fait état de 82 projets consacrés à la prévention et à l'intervention en matière d'exploitation sexuelle des jeunes, la CLES recommande de :

- Adopter une définition claire de l'exploitation sexuelle comprenant la prostitution et la pornographie afin d'assurer la cohérence des actions et la sécurité des jeunes.
- S'assurer que, dans l'élaboration des orientations liées à la prévention en matière d'exploitation sexuelle, les rares groupes possédant une expertise en matière d'exploitation sexuelle en cohérence avec la politique d'égalité du Québec soient consultés ou parties prenantes.

¹⁹ Regroupement québécois des CALACS. *Mettre fin à la violence sexuelle au nom d'une réelle égalité entre les sexes. Recommandations adressées au comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle. En vue du troisième plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle*, 2014, p.10

DÉPISTAGE

Recommandations spécifiques en exploitation sexuelle

- Former les parents et les intervenantEs scolaires mais également les jeunes à reconnaître les tentatives de recrutement et à identifier les situations où leurs amiEs sont à risque.
- Former les intervenantEs des services sociaux et de santé (CLSC, toxicomanie, centres d'hébergement, etc.) à aborder la question de l'exploitation sexuelle avec les femmes qui viennent les voir pour d'autres problématiques et à les informer des ressources existantes incluant celles pouvant les aider à sortir de la prostitution si elles le souhaitent.

L'INTERVENTION PSYCHOSOCIALE, MÉDICALE, JUDICIAIRE ET CORRECTIONNELLE

Recommandations générales

- Développer des soins de santé holistiques qui tiennent compte des impacts des violences vécues par les femmes et de la toxicomanie.
- Développer et financer des services gérés par les femmes des communautés autochtones.
- Soutenir les femmes dans leurs démarches de dénonciation de la violence sexuelle.
- Nous appuyons les recommandations des RQCALACS : « Que l'on favorise la liberté de choix pour les femmes et adolescentes victimes d'agression à caractère sexuel dans les démarches qu'elles souhaitent entreprendre, notamment en leur assurant l'accès aux ressources alternatives, féministes et de défense de droits de leur choix et ce, qu'elles portent plainte ou non, qu'elles se rendent ou non dans un centre désigné »²⁰.
- Ainsi que « Que les lois soient modifiées afin de garantir le respect des droits à l'information, à l'aide et à l'indemnisation de toutes les victimes d'agressions à caractère sexuel, y compris les réfugiées, les Québécoises agressées à l'étranger, les victimes de la traite, les femmes handicapées, les immigrantes et les femmes autochtones »²¹.

Recommandations spécifiques en exploitation sexuelle

- Développer et financer des services adaptés (et idéalement regroupés en un seul lieu) aux femmes ayant un vécu en lien avec l'exploitation sexuelle et ce, dans toutes les régions.
- Faire connaître l'existence des services spécifiques s'adressant aux femmes ayant un vécu en lien avec l'industrie du sexe tant aux femmes qu'aux divers organismes et s'assurer de leur accessibilité (sur la rue, dans les salons de massages, les bars de danseuses, etc.).
- Inclure de l'information sur la prostitution et l'exploitation sexuelle dans l'excellent *Guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle*.

²⁰ Regroupement québécois des CALACS. *Mettre fin à la violence sexuelle au nom d'une réelle égalité entre les sexes. Recommandations adressées au comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle. En vue du troisième plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle*, 2014, p.13

²¹ *ibid*, p.15

- Financer des ressources d'hébergement adaptées et adapter les ressources existantes pour les femmes dans l'industrie du sexe qui sont victimes de violence.
- Développer des formations auprès des intervenantes dans les services de toxicomanie sur la réalité des femmes dans l'industrie du sexe et, inversement, auprès des services aux femmes dans l'industrie du sexe sur les réalités de la toxicomanie.
- Mettre sur pied des services en toxicomanie non mixtes pour tenir compte de la réalité des femmes dans la prostitution.
- Ouvrir des centres de répit pour les femmes qui sont actives dans l'industrie du sexe pour qu'elles puissent se reposer, manger, se laver, rencontrer d'autres femmes et discuter avec des intervenantes.
- Développer des services financiers adaptés aux femmes autochtones qui ont un vécu en prostitution.
- Effacer les dettes des femmes à l'aide sociale et autres institutions.
- Donner accès à des revenus de dépannage pour les femmes souhaitant sortir de la prostitution en attendant qu'elles puissent faire leur demande de prestation à la sécurité du revenu ainsi qu'afin de les soutenir dans leurs démarches de sortie.
- Décriminaliser les femmes qui sont actives dans l'industrie du sexe et soutenir celles qui ont un casier judiciaire pour une demande de pardon.
- Reconnaître les victimes d'exploitation sexuelle dans la loi sur l'IVAC.
- Modifier la loi sur la protection de la jeunesse pour considérer la prostitution comme une situation d'abus plutôt que de délinquance.

Considérant la mesure 34 qui consiste à « Soutenir le financement des organismes desservant les personnes victimes d'agression sexuelle, quels que soient leur âge et leur sexe. » et que les 10 à 11 millions attribués pour ce faire à des organismes l'ont été par l'intermédiaire du PSOC...

- S'assurer que les organismes offrant des services spécifiques aux femmes victimes d'exploitation sexuelle reçoivent un financement récurrent pour leur mission.

LES CONDITIONS ESSENTIELLES À LA RÉUSSITE DES INTERVENTIONS

Recommandation générale

- S'assurer que l'approche de réduction des méfaits en matière de prostitution ne se limite pas à réduire la question de la sécurité au port du préservatif et aux stratégies d'évitement mais à proposer un soutien pour la sortie de la prostitution à celles qui le désirent.

Recommandations spécifiques en exploitation sexuelle

- Développer des services d'accompagnement des femmes dans le processus de sortie de l'industrie du sexe, dans la reconstruction de leur vie et dans leur guérison, dans le respect de leur bagage ethnoculturel, tout en favorisant leur autodétermination.
- Développer des lieux de prise de paroles, de partage d'expériences et d'engagement social pour les femmes qui ont un vécu dans la prostitution.
- Créer des programmes de pré-employabilité et d'employabilité adaptés aux femmes qui sont sorties de l'industrie du sexe ou souhaitent le faire.
- Favoriser la création et le financement de coopératives de travail regroupant des femmes ayant un vécu en lien avec la prostitution.